

Nomination du Directeur régional pour la Méditerranée orientale

Le Conseil exécutif,

Vu les dispositions de l'article 52 de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé ;

Vu également la désignation faite par le Comité régional de la Méditerranée orientale à sa soixante-troisième session,

1. NOMME le Dr Mahmoud Fikri en qualité de Directeur régional pour la Méditerranée orientale à compter du 1^{er} février 2017 ;
2. AUTORISE le Directeur général à établir pour le Dr Mahmoud Fikri un contrat pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} février 2017, sous réserve des dispositions du Statut et du Règlement du personnel ;
3. AUTORISE le Directeur général à modifier comme suit les conditions d'emploi du Dr Fikri :
« Vous ne cotiserez pas à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies mais percevrez mensuellement un montant supplémentaire correspondant à la cotisation que l'Organisation aurait versée chaque mois à la Caisse des pensions ».

Troisième séance, 24 janvier 2017
EB140/SR/3

= = =